

dant, vu que nous resserrons l'administration, la Société centrale d'hypothèques et de logement a décidé de vendre ses propriétés qui assez souvent étaient louées à des prix de 40 à 50 p. 100 en deçà de la valeur courante, de la valeur du marché, c'est-à-dire qu'indirectement la Société centrale d'hypothèques et de logement aidait certaines personnes défavorisées à avoir un loyer adéquat pour un coût très minime. Présentement, pour récupérer de l'argent, la Société centrale d'hypothèques et de logement vend ses propriétés au Québec. Avant de vendre toutes ses propriétés, la Société centrale d'hypothèques et de logement a offert à la Société d'habitation du Québec, qui elle est régie par le gouvernement provincial, d'acheter, de faire des offres sur toutes ses propriétés. Dans certains cas, la Société d'habitation du Québec a effectivement acheté des propriétés, mais c'est pour un montant très minime.

● (1752)

Cependant, je voudrais expliquer également la différence entre le rôle de la Société centrale d'hypothèques et de logement et celui de la Société d'habitation du Québec. Au sujet de la Société d'habitation du Québec, son rôle principal n'est pas de prêter de l'argent pour favoriser la construction et favoriser les Québécois à devenir propriétaires, mais de voir à construire ou à acheter des bâtisses afin de les louer à des personnes défavorisées, pour que les personnes plus pauvres de la société puissent bénéficier de logements adéquats.

Je pense que la Société d'habitation du Québec aurait dû au Québec acheter beaucoup plus de ces logements. De plus, je comprends une chose, la Société d'habitation du Québec aurait encouru des déficits, parce que son devoir, c'est de louer ses loyers selon la capacité des locataires de payer et non pas la valeur du marché. Cependant, ces déficits subis par la Société d'habitation du Québec sont financés à 50 p. 100 par le gouvernement fédéral et par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je comprends que la société louait ses bâtisses aux individus à taux réduit depuis longtemps, c'est-à-dire qu'à ce moment-là le gouvernement fédéral finançait 100 p. 100 de ces crédits d'impôt, mais selon la loi ces crédits devaient être payés, moitié par le gouvernement fédéral, moitié par le gouvernement provincial.

Voilà un exemple où le gouvernement fédéral se serre la ceinture, récupère l'argent et économise. Je peux également en mentionner d'autres, monsieur l'Orateur. Dans ma circonscription, il existe un pénitencier, celui de St-Vincent-de-Paul. Et présentement, des fonctionnaires sont mis à pied, en particulier du personnel qui travaille dans les cuisines, du personnel de bureau également, et même certains gardiens. Encore là, l'opposition, qui veut dépenser 1 milliard 500 millions de dollars en donnant un crédit d'impôt sur l'habitation, accuse le gouvernement de dépenser trop. Voici un endroit précis où nous épargnons l'argent des contribuables. En fait, je pourrais mentionner tous les ministères, mais je parlerai d'un autre ministère où la plupart des députés peuvent voir une économie dans leur circonscription, le ministère des Postes, qui dépense beaucoup moins qu'auparavant. Dans la région métropolitaine de Montréal, par exemple, le ministère des Postes a diminué le nombre de boîtes disponibles où les gens peuvent aller déposer leur courrier. Dans les sections rurales de ma circonscription, nous avons des boîtes situées au coin des rues, les habitants de ces quartiers doivent aller aux boîtes chercher leur courrier. Là encore, nous avons diminué le nombre de boîtes et, naturelle-

ment, en le diminuant nous avons dû les relocaliser à des endroits peut-être un peu plus stratégiques et un peu plus centralisés, de sorte qu'elles favorisent tous les gens de cette même région.

Le bill C-28 veut entre autres choses limiter l'indexation des pensions des fonctionnaires. Je ne dis pas qu'il veut les éliminer, mais bien les limiter. Je crois que c'est une bonne chose que nos fonctionnaires soient limités à un montant raisonnable, parce que la plupart des travailleurs canadiens ne sont limités d'aucune façon. On connaît également la politique d'assurance-chômage, où nous avons fait également des coupures bien étudiées, coupures qui vont également épargner de l'argent au gouvernement fédéral. Par exemple, auparavant nous pouvions payer jusqu'à un maximum de 66 $\frac{2}{3}$ p. 100 du salaire qui avait été versé à l'assurance-chômage. Nous avons réduit ce montant à 60 p. 100. Nous avons également augmenté le nombre de semaines nécessaires afin que les employés puissent toucher leurs allocations d'assurance-chômage. Je ne voudrais pas dire ce qui s'est fait dans tous les domaines, parce que je devrais mentionner tous les ministères, puisque chacun d'eux a dû subir des coupures budgétaires sérieuses.

En lisant tantôt le discours du député de York-Simcoe (M. Stevens), j'ai remarqué qu'il mentionnait une chose. Il disait que si l'on retardait l'émission d'obligations du gouvernement fédéral du 15 au 22 novembre, alors que ce bill ne serait pas adopté, il en coûterait au gouvernement canadien 13 millions de dollars de plus en intérêt. Et il dit: Si le bill n'est pas adopté, au lieu du 22 novembre, ce sera peut-être le 29 novembre. Cela représenterait une semaine de plus et coûterait encore 13 millions de dollars. Si les députés du parti progressiste conservateur sont sérieux, ils devraient s'empresseur de s'unir à nous pour adopter ce bill au plus vite afin d'éviter de payer pour rien des intérêts qui courent sur les obligations du Canada. Je les encourage donc à agir en administrateurs sérieux, en Canadiens compétents, et à permettre l'adoption de ce bill le plus tôt possible, afin que les intérêts coûtent le moins cher possible au pays.

[Traduction]

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège de pouvoir prendre la parole sur le bill dont la Chambre est saisie. Je suis toujours heureux d'avoir la possibilité de parler sur des mesures constructives, quand elles offrent un moyen de résoudre les problèmes du pays. Malheureusement, le bill à l'étude laisse en nous un sentiment de malaise et de tristesse, car on nous demande ici, et c'est la première mesure d'ordre économique à nous être présentée cette session, d'autoriser le gouvernement à emprunter encore sept milliards de dollars pour financer ses opérations. C'est donc en soi, le signe que nous traversons de graves difficultés et cela montre que le gouvernement a failli à sa tâche, et n'a pas su résoudre les problèmes qui nous assaillent. Cela montre également que le gouvernement n'a pas trouvé de solutions pour résoudre les difficultés actuelles, qui inquiètent non seulement les députés mais les Canadiens en général. Face à la tâche de dire ce que l'on pense de cette mesure, il faut bien retourner en arrière et se rappeler les circonstances qui nous ont conduits à la crise financière actuelle.